

# LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE D'UNE ASSOCIATION ET DES DIRIGEANTS

**ORGANISATEUR(S) :** LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LOT-ET-GARONNE

**THÈME :** LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION, LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation  Gratuit  3 heures  Présentielle

## PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Etre adhérent dans une association membre du réseau proposant la formation

Avoir le siège social de son association sur la collectivité proposant la formation

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Une association, comme toute personne morale, peut être reconnue pénalement responsable en cas de faute ou d'infraction commise par ses représentants. De plus, le représentant associatif lui-même peut voir sa responsabilité personnelle engagée dans certains cas, soit indépendamment, soit conjointement avec l'association.

### DATE(S) DE LA FORMATION

**03 juin 2025**  
18h00-21h00

### LIEU DE LA FORMATION

Espace Jeunes  
26 avenue Charles de Gaulle  
47500 FUMEL

### POUR S'INSCRIRE

-  05 53 77 05 35
-  vieassociative@laligue47.org
-  <https://forms.gle/NGw8bh6XNCJimkhTA>

### STRUCTURE FORMATRICE

-  Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne
-  Voir la présentation de cette structure